



POPULATION  
11,55 MILLIONS D'HABITANTS



DONNÉES EUROSTAT 2019 – SEPTEMBRE 2021

Rédaction et conception  
Centre Inffo

# La formation professionnelle en **BELGIQUE** wallonne

*La Wallonie est une des trois communautés qui constituent la monarchie constitutionnelle de Belgique. Cette communauté a compétence sur l'éducation, la formation et les politiques liées à l'emploi. La langue officielle est le français et l'éducation obligatoire s'arrête à 18 ans.*

En 2019, 56 % des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Belgique, étaient inscrits dans l'enseignement professionnel. Au sein de l'enseignement professionnel, la part d'apprentis était d'un peu plus de 6 %.

La filière professionnelle est accessible dès le premier cycle de l'enseignement secondaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation.

Cette publication bénéficie d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du réseau Euroguidance.



Commission  
européenne





# VUE D'ENSEMBLE



**La formation professionnelle initiale** en Belgique est destinée aux élèves à partir de 14 ans et se décline en deux types de cursus : techniques et professionnels.

En Wallonie, les élèves inscrits dans les cursus d'enseignement secondaire technique suivent une formation et/ou un enseignement technique avancé conduisant à un certificat d'enseignement secondaire supérieur. Les cursus d'enseignement secondaire professionnels sont axés sur la pratique et préparent à l'entrée dans la vie active.

L'offre au premier cycle de l'enseignement secondaire se décline ainsi :

- Des cursus de formation pour les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation. Ils sont ouverts aux personnes entre 12 et 18 ans et permettent d'obtenir des qualifications professionnelles de niveau ISCED 2-3.

Au deuxième cycle du secondaire, l'offre est la suivante :

- Des cursus techniques ou artistiques de 2 ans incluant une part d'enseignement général et 60% de la quotité horaire de formation sur le lieu de travail. Ils débouchent sur des qualifications de niveau ISCED 3 permettant l'exercice d'un métier et la poursuite d'études.
- Des cursus professionnels de 2 ans débouchant sur des qualifications de niveau ISCED 3 avec 60% de la quotité horaire de formation sur le lieu de travail.
- Des cursus professionnels passerelles donne accès à l'enseignement supérieur.



**L'apprentissage** en Wallonie est accessible aux jeunes âgés de 15 ans minimum.

Les apprenants ont le statut d'apprenti et reçoivent un salaire indexé sur le salaire minimum (17%, 24% et 32%). Ce type d'apprentissage débouche sur des qualifications qui seront de niveau EQF 3 et 4 une fois l'harmonisation avec le cadre national des certifications Belge réalisée.



**L'éducation des adultes** permet d'obtenir des diplômes ou des certificats pour tous les niveaux du système de formation : notamment pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Les programmes de formation des adultes sont conçus en étroite collaboration avec les prestataires d'EFPP publics et privés. Par ailleurs, des centres de formation reconnus et bénéficiaires de subventions publiques, organisent un système de formation composé de crédits.



# Enseignement et formation professionnels

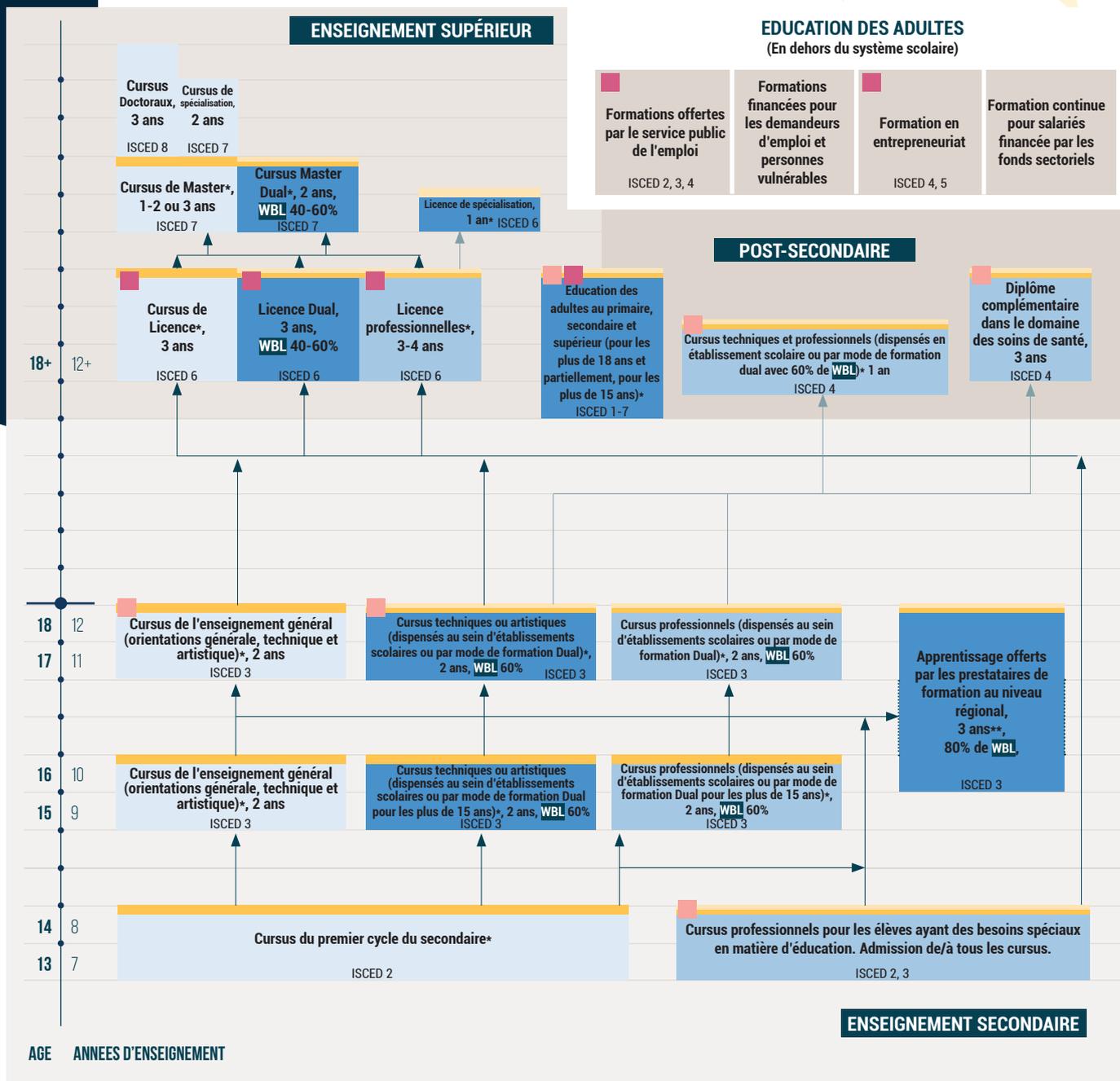
en **BELGIQUE**  
Wallonne



## EDUCATION DES ADULTES (En dehors du système scolaire)

Formations offertes par le service public de l'emploi ISCED 2, 3, 4	Formations financées pour les demandeurs d'emploi et personnes vulnérables ISCED 2, 3, 4	Formation en entrepreneuriat ISCED 4, 5	Formation continue pour salariés financée par les fonds sectoriels
--	---	--	--

## POST-SECONDAIRE



- Cours d'enseignement général
- Cours de l'EFP (Enseignement et formation professionnels)
- Cours combinant l'EFP et l'enseignement général
- Qualifications professionnelles reconnues
- Qualifications permettant la poursuite d'études N+1
- Formation sur le lieu du travail ou en établissement (pratique)

- Progression possible
- Fin de l'éducation obligatoire
- Admission possible par la validation des acquis (formels/informels/non-formels)
- WBL Formation sur le lieu du travail
- \* Accessible aux adultes
- \*\* Accessible aux adultes de moins de 25 ans

NB: Les niveaux EQF sur les qualifications sont en cours de discussion.

SOURCE : CEDEFOP/REFERNET - SPOTLIGHT 2021



**Les acteurs** de la formation professionnelle en Wallonie sont :

- Le gouvernement local qui a compétence sur l'éducation, la formation et les politiques liées à l'emploi
- La COCOF : Commission communautaire française, qui est responsable de la politique de compétences au sein de la formation professionnelle.
- L'OFFA : Office francophone de la formation en alternance, une agence qui intègre les partenaires sociaux au sein de sa direction et dont le rôle est de coordonner le système d'apprentissage par la signature d'accords avec les représentants des différents secteurs économique.

À tous les niveaux, les politiques d'enseignement et de formation professionnelle associent étroitement les partenaires sociaux, conformément à la tradition de dialogue social.



**Le financement** de la formation professionnelle est assuré par le budget de la Région wallonne, des contributions du Fonds social européen et des contributions des entreprises aux frais de formation.



**Le marché** de la formation professionnelle est composé de prestataires publics et privés. Les prestataires privés peuvent bénéficier de subventions et proposer dans le cadre de partenariat avec l'office de l'emploi, des formations à destination des salariés et demandeurs d'emploi.



- Vocational education and training in Europe - Belgium : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/belgium>
- Cedefop european database on apprenticeship schemes - Belgium : <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/apprenticeship-schemes/scheme-fiches/dual-training>
- National Education systems – Belgium - French Community : [https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/belgium-french-community\\_en](https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/belgium-french-community_en)



Centre Info



Dans le cadre de **la validation des acquis**, le Consortium pour la validation des compétences accorde des crédits au requérant selon son parcours. Ils peuvent être utilisés sur le marché du travail et sont reconnus par les services publics de l'emploi mais aussi par les écoles pour adultes et les prestataires de formation professionnelle pour autant qu'ils soient membres du Consortium pour la validation des compétences.



**Le cadre national** des certifications a pour descripteurs de compétences, l'autonomie et la responsabilité.



**L'assurance qualité** en Wallonie est assurée par les établissements de formation ou d'enseignement. Ceux-ci l'assurent par des évaluations qu'ils conduisent de manière autonome. Par ailleurs, ils font face à des contrôles externes portant sur leurs résultats, leurs matériels etc.



## SPÉCIFICITÉS

- **Réforme** : les partenaires sociaux sont directement impliqués dans l'organisation de cursus d'apprentissage et de formation professionnelle continue par le biais d'accords-cadres.
- **Congé formation** : Les salariés ont le droit à un congé payé pour suivre une formation d'une durée maximale de 120 heures par an avec rémunération (jusqu'à 180 heures à Bruxelles dans certains cas, notamment pour les formations liées aux métiers en tension).
- **Gouvernance** : la formation professionnelle est de la compétence des communautés.
- **Demandeurs d'emploi** : des conventions individuelles de formation professionnelle peuvent être signées au sein des entreprises par des demandeurs d'emploi. Par ce biais, ils bénéficient d'une formation pratique en entreprise suivie d'un contrat de travail d'une durée au moins égale à celle de la formation. L'agence pour l'emploi verse alors au stagiaire une indemnité, une prime de productivité et un remboursement de ses frais de déplacement.